

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 06 février 2019 à 14 heures 30

**SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE**

L'an deux mille dix-neuf, le six février à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 30/01/2019

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC du Canton de Fronsac</b>				<b>CDC du Grand Saint Emilionnais</b>			
Monsieur BEC	X	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	Ex	Monsieur GALINEAU	
Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur GARBUIO		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	Ex	Madame AMOUROUX	X	Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	Ex	Madame LE DUIGOU	
Monsieur BESSON	X	Madame PEYREFITTE		<b>CDC de l'Estuaire</b>			
<b>Communauté d'Agglomération du Libournais</b>				Monsieur GANDRE	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		Monsieur BAILAN	Ex	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	X	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	Ex	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD	X	Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET	X	<b>CDC du Pays de St Aulaye</b>			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur COSNARD		Monsieur GENDREAU	Ex	Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON	X	Monsieur REIS-FILIFE		<b>CDC Latitude Nord Gironde</b>			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur DARQUEST		Monsieur BLAIN	Ex	Madame GRACIA	X
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX	X	Monsieur BOURREAU	X	Monsieur QUERION	
Monsieur ROBIN	X	Madame LEMOINE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	Ex	Monsieur LESCA	X
Monsieur GUILHEM	Ex	Monsieur NADEAU		Monsieur HAPPERT	Ex	Monsieur JAUBLEAU	X
<b>CDC du Cubzaguais</b>						Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		<b>CDC du Canton de Blaye</b>			
Madame MONSEIGNE	X	Madame LARRIEU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur RAYNAL	X	Madame COUPAUD		Madame GOUTTE	X	Monsieur MOURLOT	
Monsieur GAILLARD	X	Madame GUINAUDIE		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur MOULIN	
Monsieur ARNAUD	Ex	Monsieur MERCADIER		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur FRAPPE	
Monsieur FAMEL	X	Monsieur TABONE		Monsieur ARRIVE	X	Monsieur ARNAUDIN	
Monsieur JOLY	X	Monsieur MIREYVILLE	X	Monsieur CARREAU	X	Monsieur BARBERET	

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20190206-2019-27-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2019  
Date de réception préfecture : 06/02/2019

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET	

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur LAURET, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand St Emilionnais a donné procuration à Monsieur VALLADE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand St Emilionnais

Monsieur GENDREAU, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye a donné procuration à Monsieur DELAVIE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

**En ouverture de séance, sur les 47 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 06 février 2019, 41 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.**

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20190206-2019-27-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2019  
Date de réception préfecture : 06/02/2019

**DELIBERATION N° 2019 - 27**

**Objet : Autorisation de signature d'un marché public d'assistance (Stratégique et Opérationnelle), de développement de nouvelles applications spécifiques et maintenance informatique**

**Rapporteur : Monsieur Marcel BERTHOME**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment l'article 139.

Considérant que dans le cadre du maintien en condition opérationnelle de son SI (Système d'information), le SMICVAL externalise les prestations suivantes :

- Assistance et conseil stratégique et opérationnel
- Maintenance informatique (préventive et curative) pour l'ensemble de son parc :
  - 107 postes de travail
  - 182 Serveurs applications et services
  - les Bases de données associées
- Support Utilisateur

Considérant que le marché actuel arrivant à son montant maximum prévu, il doit être renouvelé.

Considérant qu'un appel d'offres ouvert, à lot unique, a été lancé le 09 novembre 2018 pour une durée de 4 ans et pour un montant estimatif de 850 000 €HT.

Considérant qu'il s'agit d'un accord cadre à bons de commande, sans minimum ni maximum, sans variante autorisée.

Considérant qu'un candidat a déposé une offre et que l'analyse de cette offre a été présentée à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 janvier 2019 et qui a décidé de retenir l'offre d'IMC (Items Media Concept).

Considérant que le dossier présente un estimatif global de prestation sur un an de 208 800 € HT.

Considérant que les crédits nécessaires à l'exécution du présent marché sont prévus au BP 2019.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à signer toutes les pièces du marché d'Assistance (Stratégique et Opérationnelle), Développement d'applications spécifiques et Maintenance Informatique avec l'entreprise d'IMC (Items Media Concept), pour une durée de 4 ans.

**Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents (40 délégués présents, sur 47 délégués en exercice), dont 2 procurations, le Conseil Syndical décide :**

**Article 1 :**

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces du marché d'Assistance (Stratégique et Opérationnelle), Développement d'applications spécifiques et Maintenance Informatique avec l'entreprise d'IMC (Items Media Concept), pour une durée de 4 ans, dans les conditions énumérées ci-dessus.

**Article 2 :**

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20190206-2019-27-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2019  
Date de réception préfecture : 06/02/2019

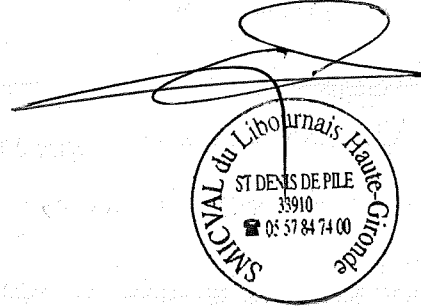
**Article final :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS**  
**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**  
**FAIT A ST DENIS DE PILE, le 06 février 2019**

Le Président,

Sylvain GUINAUDIE



Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20190206-2019-27-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2019  
Date de réception préfecture : 06/02/2019